

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Filip Uffer et consorts pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées

Rappel du postulat

Le 25 août 2009, Monsieur le député Filip Uffer et consorts déposait un postulat dont le texte figure ci-après. Renvoyé par le Grand Conseil à l'examen d'une commission, celle-ci proposait dans son rapport du 12 mai 2010 de prendre en considération le postulat à l'unanimité moins une abstention. Le Grand Conseil, lors de sa séance du 23 novembre 2010, a pris le postulat en considération sans avis contraire avec un certain nombre d'abstentions.

Texte du postulat

" En juin 1994, le député Marc Vuilleumier demandait au Conseil d'Etat, par voie de motion, de définir en collaboration avec les associations actives dans ce domaine, son rôle à l'endroit du mouvement associatif dans la politique gérontologique cantonale.

En juin 2005, le Conseil d'Etat rend un rapport à ce sujet.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle son rôle et ses limites dans le cadre de la coordination et l'application des assurances et régimes sociaux. Il développe une liste d'actions et d'intentions "sur trois volets de la politique gérontologique du canton : les programmes d'hébergements, de maintien à domicile, de prévention et de promotion de la santé."

En août 2007, le Conseil Fédéral publie sa stratégie en matière de politique de la vieillesse en donnant suite au postulat Leutenegger Oberholzer du 3 octobre 2003.

Nous ne rappellerons pas ici dans le détail tous les faits bien connus :

- évolution démographique ;
- développement du maintien à domicile ;
- nécessité de retarder l'entrée en EMS ;
- nécessité du soutien aux proches ;
- isolement des aînés à domicile ;
- éloignement ou inexistence de membres de famille proches ;
- etc.

Le rapport du Conseil Fédéral dégage deux grandes orientations complémentaires :

- La première mise sur les ressources et les potentiels et cherche à favoriser l'autonomie et la participation des personnes âgées, ainsi que la reconnaissance de leurs propres prestations vis-à-vis de proches.
- La seconde prend en compte les besoins spécifiques des personnes âgées, veille à garantir une existence et une fin de vie digne et autant que possible en accord avec les préférences individuelles.

En réaction au rapport du Conseil Fédéral "stratégie en matière de politique de la vieillesse", le Conseil Suisse des Aînés (CSA) précise :

"L'important est de distinguer clairement la politique des seniors de celle des soins de vieillesse. La politique des seniors vise ce que l'on appelle le 3e âge, une phase de vie caractérisée par une santé en principe bonne et du temps libre à utiliser de manière autonome.

L'existence d'une politique des seniors est un préalable au développement de l'initiative individuelle et à une participation active à la politique et à la société. Limites d'âge, difficultés de contact avec les autorités ou restrictions d'accès à la formation continue, tous des facteurs discriminatoires et déshonorants dans toutes les phases de vie. Pour améliorer la participation, le goût de s'investir et l'autodétermination, le rapport du Conseil Fédéral propose seize actions possibles,

qui se fondent sur les ressources et le potentiel des hommes et des femmes du 3e âge."

La "politique des seniors" ainsi désignée par le CSA fait écho aux conclusions du programme national de recherche sur la vieillesse (PNR 32), qui spécifient :

"Une politique en faveur des personnes âgées et d'un meilleur vieillissement pour tous vise essentiellement trois thèmes centraux :

- L'autonomie : le maintien ou l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes âgées dans leur vie quotidienne.*
- La solidarité : le renforcement de l'aide et de la solidarité entre les diverses générations et entre les divers groupes de personnes âgées qui puisse assurer les meilleures conditions de vie et les droits fondamentaux tout au long de son vieillissement (ex. : personnes âgées en bonne santé envers les individus frappés de handicaps etc...)*
- La participation : préservation et renforcement de la participation active des personnes âgées à la vie familiale ainsi qu'aux événements sociaux et culturels se produisant dans notre société."*

Nous constatons que la politique de la vieillesse, conduite tant sur les plans fédéraux que cantonaux au fil des dernières décennies, a investi ses principaux efforts dans la consolidation des revenus de substitution à la retraite ainsi que dans le développement des soins à domicile et en établissements médicalisés. C'est tant mieux. Toutefois, les défis actuels et pour les années futures consistent à favoriser l'intégration et la participation sociale des personnes âgées dans leurs communes ou leurs quartiers, tant en réponse à leurs besoins qu'au titre de valorisation de leurs propres ressources.

Il faut relever, positivement, que certaines communes ont déjà lancé des programmes allant dans le sens d'une meilleure intégration et participation sociale des personnes âgées, on peut citer ici : Yverdon, Vallorbe, Nyon et Lausanne. Le renforcement et la mise en valeur de ces efforts communaux, par un effort de reconnaissance et de coordination cantonal, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre serait certainement souhaitable.

Le nombre des personnes concernées est conséquent. Dans le canton de Vaud :

- 30'000 personnes âgées de plus de 65 ans vivent seules, le plus souvent à la suite de veuvage ou de séparation. Elles sont concernées par les risques liés à l'isolement social qui affecte la santé physique et psychique, avec ses pénibilités et ses coûts.*
- 8'000 personnes parviennent chaque année en âge de retraite. Elles jouissent généralement d'une bonne santé, disposent de temps disponible et bénéficient d'un important capital de connaissances et d'expériences. Elles sont souvent désireuses de mettre à profit leurs disponibilités et leurs compétences en s'engageant en faveur de la communauté, dans des activités d'utilité sociale.*

En revenant au rapport stratégique du Conseil Fédéral, il s'agit donc de distinguer entre

- le développement de l'action sociale en faveur de la participation et l'autodétermination des personnes du 3e âge et*
- le développement des soins de vieillesse (pour le 4e âge notamment à domicile).*

Cette distinction claire est propre à dynamiser la politique de la vieillesse.

Le véritable enjeu de la politique de la vieillesse peut être résumé ainsi :

- Promouvoir et soutenir pour les personnes du 3e âge un mode de vie actif et autonome, aussi longtemps que possible.*
- Promouvoir notamment l'engagement des personnes du 3e âge en faveur de leur entourage du 4e âge.*

Le cœur de la politique cantonale des seniors devrait être d'encourager les personnes du 3e âge, notamment les jeunes retraités qui quittent la vie professionnelle, à s'engager activement dans leurs villages et leurs quartiers dans des activités d'utilité sociale.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat :

- 1. De tenir compte des grandes lignes de la stratégie du Conseil Fédéral en matière de politique de la vieillesse et de vérifier son applicabilité à la spécificité du canton de Vaud.*
- 2. De proposer aux communes des méthodes permettant de favoriser l'engagement des personnes retraitées, notamment des jeunes retraités, en faveur de la vie sociale des communes et des quartiers ainsi que de la solidarité entre les générations (entre 3e et 4e âge notamment).*
- 3. De soutenir le développement et l'encadrement d'activités d'utilité sociale, tant de type communautaire à l'échelle d'une commune ou d'un quartier que sous la forme de services bénévoles de favoriser l'échange d'expérience entre les communes.*
- 4. De favoriser sur tout le territoire du canton l'accès à l'information sur l'offre des prestations, publiques et privées.*
- 5. De mettre sur pied le comité consultatif de promotion de l'intégration sociale des personnes âgées vivant à domicile, mentionné dans le rapport du Conseil d'Etat sur la motion Marc Vuilleumier (cf. p. 56) (prévu en 2006).*
- 6. D'impliquer, en favorisant concrètement leur collaboration, les représentants du monde associatif concernés dans l'élaboration des propositions concrètes. "*

Lausanne, le 25 août 2009. (Signé) Filip Uffer et 30 cosignataires "

Rapport du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat partage les constats et la volonté du postulant de favoriser l'intégration sociale et la qualité de vie des personnes âgées, en particulier au niveau communal.

Ce domaine fait l'objet de nombreuses actions, menées tant par les autorités cantonales que communales, ou issues du milieu associatif, dont certaines seront rappelées dans ce rapport. Le Conseil d'Etat n'en dressera toutefois pas une liste exhaustive, respectant ainsi le souhait de la commission parlementaire ayant traité ce postulat de présenter des éléments permettant de "favoriser, subventionner, protéger, mais pas répertorier !" les actions et prestations existantes (Rapport de la Commission parlementaire du 12 mai 2010, p. 3).

En ce sens, et dans le cadre de la préparation de la présente réponse au postulat, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) – par son Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) – a organisé en 2014, en collaboration avec les deux associations de communes Association de communes vaudoises (AdCV) et Union des communes vaudoises (UCV), trois Forums "Communes et seniors" dont les constats et principaux résultats seront présentés plus avant.

Enfin, le Conseil d'Etat formule plusieurs propositions constituant autant d'axes sur lesquels le canton, de manière incitative, et les communes pourront développer des actions en faveur des seniors, avec le concours des associations actives dans ce domaine.

1 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

La démographie vaudoise connaît aujourd'hui déjà une forte croissance du nombre de personnes retraitées. Les perspectives démographiques [*Statistique Vaud, Perspectives de population 2010-2040 – Vaud et ses régions, scénario de base, mars 2011*] annoncent, d'ici à 2040 et depuis fin 2014, une forte progression du nombre des personnes âgées de 65 à 79 ans (+ 57%) et un doublement de la population des 80 ans et plus (+ 104%) du canton. Ainsi, on estime qu'en 2030, un Vaudois sur cinq (20.3%) aura 65 ans ou plus, contre un Vaudois sur six (15.8%) en 2010.

Pour la période 2010-2030, les chiffres par districts montrent que l'augmentation de la population âgée sera importante sur l'ensemble des régions vaudoises et de leurs communes. Certains districts seront concernés de manière plus marquée, par exemple : Gros-de-Vaud (+75% d'habitants de 65 à 79 ans, + 140% de 80 ans et +), Morges (+60% d'habitants de 65 à 79 ans, + 110% de 80 ans et +) et Nyon (+86% d'habitants de 65 à 79 ans, + 177% de 80 ans et +) [*Voir le tableau détaillé à l'annexe 1*].

⊕ **Augmentation de la population 2010-2030, par groupes d'âge et districts**

District	Groupe d'âge	Evolution 2010-2030	
		Nombre de résidents	% augmentation
Aigle	65 à 79 ans	3'179	67.5%
	80 ans et +	1'588	88.3%
Broye-Vully	65 à 79 ans	2'852	70.9%
	80 ans et +	1'111	65.1%
Gros-de-Vaud	65 à 79 ans	2'847	75.2%
	80 ans et +	1'690	140.7%
Jura - Nord vaudois	65 à 79 ans	5'372	56.7%
	80 ans et +	2'392	55.5%
Lausanne	65 à 79 ans	4'726	29.9%
	80 ans et +	2'310	29.2%
Lavaux-Oron	65 à 79 ans	3'025	40.0%
	80 ans et +	2'955	98.0%
Morges	65 à 79 ans	4'919	60.4%
	80 ans et +	3'362	110.3%
Nyon	65 à 79 ans	7'437	86.4%
	80 ans et +	4'793	177.2%
Ouest lausannois	65 à 79 ans	2'359	33.1%
	80 ans et +	2'043	78.2%
Riviera - Pays-d'Enhaut	65 à 79 ans	3'986	39.9%
	80 ans et +	2'438	54.1%
Canton de Vaud	65 à 79 ans	40'701	51.4%
	80 ans et +	24'681	75.2%

(source : Statistique Vaud, *Perspectives de population 2010-2040 – Vaud et ses régions*, scénario de base, mars 2011)

La situation à venir sera sans comparaison avec celle d'aujourd'hui et il convient de s'y préparer. A l'échelon local, cette évolution pourra avoir des conséquences multiples, notamment du point de vue de la mobilité, de l'accès aux services, des besoins en prestations et de la vie sociale. Les collectivités publiques, au niveau du canton et des communes, doivent anticiper ce changement majeur de la structure de la population vaudoise.

2 POLITIQUE DES SENIORS

Les actions entreprises en faveur de l'intégration des aînés concourent directement au bien-être et à la qualité de vie de cette population. Elles permettent aussi de repousser la fragilisation et les risques de perte d'autonomie qui augmentent au-delà de 80 ans.

La diversité des parcours de vie peut être importante d'une personne à une autre. On constate toutefois qu'une partie des personnes arrivant à l'âge de la retraite bénéficient d'un bon état de santé et d'autonomie dans les divers domaines de la vie : ces seniors actifs souhaitent profiter de leur plus grande disponibilité en temps pour investir de nouvelles activités d'épanouissement personnel, ou pour partager leurs connaissances et compétences dans des activités d'utilité sociale.

Cette aspiration peut se transcrire par exemple dans des activités de bénévolat ou d'entraide, en permettant de concrétiser un engagement pour la collectivité. Dans cet esprit, des réseaux d'entraide existent qui permettent par exemple à des seniors "aidants" d'apporter leur aide à des seniors "aidés" [Par exemple l' "Entraide seniors pulliérans" ou le "Réseau 4S" à St-Sulpice].

D'une manière générale, le bénévolat constitue donc un cadre propice à ces actions et le soutien de l'Etat à son développement a fait l'objet en mai 2013 d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil au sujet du postulat Christiane Jaquet-Berger et consorts "concernant une prise en compte concrète du mouvement associatif et du bénévolat dans la société vaudoise, de son appui et de son encouragement par l'Etat et par les communes, sur la base des principes de l'article 70 de la Constitution".

Une meilleure intégration sociale des personnes âgées permet de repousser parfois le moment où survient une fragilisation, une perte progressive d'autonomie ou une dégradation de l'état de santé. Une bonne insertion dans le tissu social et relationnel est donc bénéfique et mérite d'être soutenue.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que nombre de personnes âgées s'engagent de manière informelle, en tant que proches aidants, auprès d'un membre de leur famille ou de leur entourage, leur assurant un soutien et une aide importants. Le DSAS mène, depuis 2011, un programme cantonal de soutien aux proches aidants.

Rompres l'isolement, permettre des échanges et une convivialité accrue dans les communes et quartiers, autant de domaines que les collectivités publiques doivent favoriser et accompagner. Une grande diversité d'actions sont ainsi menées auprès des seniors en ce sens, tant par l'Etat, les communes que par le mouvement associatif et il faut s'en réjouir. Malgré cela, le nombre et la variété des prestations peuvent varier considérablement d'une commune à une autre, selon sa taille, sa situation géographique ou les moyens et temps à disposition. L'accueil des nouveaux retraités ou l'organisation d'une sortie annuelle des aînés sont par exemple pratiqués dans plusieurs communes. Cependant, bien d'autres actions peuvent être entreprises, permettant de varier et d'étoffer les occasions pour les seniors de s'impliquer dans la vie locale et de plus participer à la dynamique sociale. Une politique des seniors – pensée et réalisée non pas pour mais avec les aînés – doit, en ce sens, viser à mieux faire connaître les possibilités et inciter leur diffusion à l'ensemble des communes vaudoises.

Soutiens aux associations actives auprès des seniors

Le canton soutient directement des associations actives dans le domaine de l'intégration sociale des personnes âgées, qu'elles soient actives à l'échelle cantonale (par exemple AVIVO, Entraide familiale vaudoise, Mouvement des Aînés Vaud ou Pro Senectute Vaud), ou à une échelle plus régionale. De multiples activités [Voir plus d'exemples d'activités à l'annexe 2] ou prestations sont proposées aux seniors, qu'elles soient initiées par des particuliers, des associations ou les communes elles-mêmes, par exemple : activités de loisirs, sorties, promenades en groupe, visites culturelles, formations, activités physiques, animations, repas conviviaux, informations sociales, etc.

Le DSAS soutient depuis 2008 la méthodologie "Quartiers solidaires" [Plus d'informations sur www.quartiers-solidaires.ch] menée par Pro Senectute Vaud qui a permis l'émergence de dix-sept quartiers répartis dans quinze communes vaudoises. Exemplaire par son originalité, sa méthodologie et ses résultats, cette démarche participative vise à faire un état des lieux de la vie locale et de sa dynamique propre (phase de Diagnostic), puis de permettre aux habitants de s'investir par le développement d'activités et d'initiatives visant à l'améliorer et renforcer les liens sociaux, souvent aussi de manière intergénérationnelle. A l'issue de la démarche qui s'étend en général sur cinq ans, la population est à même de continuer à faire vivre les diverses actions mises en place qui favorisent le bien vivre ensemble (phase d'Autonomisation du quartier). Depuis 2012, cette méthode s'est développée par une approche "Villages solidaires" permettant à de plus petites communes de bénéficier de cette approche communautaire (une dizaine de démarches Quartiers solidaires sont actuellement en cours dans le canton, dont deux Villages solidaires qui ont démarré dans le nord vaudois à Grandson - Montagny-près-Yverdon – Onnens, ainsi que dans l'ouest vaudois à Tolochenaz).

Le canton finance une part des frais de fonctionnement de la structure, de l'encadrement ou de l'activité des collaborateurs de terrain, en mettant en particulier l'accent sur le financement de la phase de Diagnostic initial. Si la commune souhaite mener ensuite la démarche complète, la part de financement devient prépondérante pour la commune avec un soutien complémentaire du canton. Le financement assuré par le canton à Quartiers solidaires s'élève à près de CHF 900'000.- pour 2015.

En 2013, une évaluation de cette méthodologie a été mandatée par la Fondation Leenaards, qui accompagne Quartiers Solidaires depuis ses débuts en 2003, et elle a démontré la qualité, la pertinence et l'efficacité de cette approche en termes de développement du lien social, d'intégration et de participation des aînés à la vie de leur communauté. En 12 ans, ce sont 200 activités autogérées qui ont ainsi émergé dans les différents quartiers, impliquant près de 3'000 participants aux activités et plus de 30'000 personnes informées.

Afin de favoriser les échanges d'informations avec le milieu associatif, le Chef du DSAS rencontre chaque année, depuis 2007, les représentants d'une douzaine d'associations [Association Alzheimer Vaud, AVIVO Vaud et AVIVO Lausanne, Commission des retraités de l'Union syndicale vaudoise, Entraide familiale vaudoise, Entraide seniors pulliérans, Fédération vaudoise des retraités, Fondation Net'Age, Mouvement des Aînés Vaud, Pro Senectute Vaud, Union des retraités de l'Etat de Vaud] de personnes âgées ou actives dans ce domaine réunies dans la plateforme Agora Vaud. Ces rencontres régulières permettent des échanges sur les préoccupations des seniors ou sur des thèmes d'intérêt soulevés par les organismes représentés.

La création d'un "Comité consultatif de promotion de l'intégration sociale des personnes âgées vivant à domicile" (tel que demandé à la question n° 5 du postulat) n'a de fait pas été retenue. Ce Comité n'ayant d'ailleurs pas eu la faveur majoritaire de la Commission parlementaire qui a traité ce postulat, il semble préférable de continuer à favoriser les échanges réguliers, à l'instar des rencontres annuelles DSAS-Agora Vaud qui donnent satisfaction aux participants.

3 FORUMS COMMUNES ET SENIORS

En octobre 2013, le Conseil d'Etat a transmis un rapport intermédiaire au Grand Conseil – dans le cadre des travaux préparatoires à la présente réponse – annonçant l'organisation en 2014 d'un forum ouvert aux communes intéressées.

Le DSAS, par son Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) a proposé aux deux associations de communes (AdCV et UCV) de co-organiser cette manifestation, avec la participation de quelques associations actives dans le domaine des seniors (Agora Vaud, AVIVO, Mouvement des Aînés Vaud, Pro Senectute Vaud).

Afin de favoriser les échanges et la proximité entre communes, ce sont trois manifestations régionales qui ont été organisées dans le courant de l'année 2014, sous le titre "Forums Communes et seniors : ensemble en actions".

L'ensemble des communes vaudoises, ainsi que des représentants d'associations actives auprès des seniors, ont été conviés à ces trois Forums régionaux.

Au total, 140 personnes ont participé à l'un des trois Forums de Gland (7 mai 2014), Grandson (11 juin 2014) et Pully (2 octobre 2014). Parmi les participants, 68 représentants communaux [*Syndics, Conseillers-ères municipaux ou Chef-fe-s de service*] – issus de 56 communes couvrant 52% de la population vaudoise – ont assisté à ces rencontres, démontrant un intérêt des autorités locales pour la situation de leur population vieillissante. De nombreuses associations de personnes âgées ou autres partenaires intéressés ont aussi participé et permis des échanges intéressants entre acteurs impliqués.

Les Forums "Communes et seniors" ont permis une sensibilisation aux enjeux du vieillissement de la population et souligné le besoin d'agir en faveur de l'intégration sociale et de la qualité de vie des seniors à l'échelle communale. Le programme des Forums était constitué de conférences par des experts du domaine (issus de l'UNIL, UNIGE et EESP), de présentations de quelques exemples d'actions locales et prestations destinées aux seniors (Quartiers Solidaires/Villages Solidaires, Réseau 4S/Solidarité entre Seniors à St-Sulpice, Livres à vous/MdA, Ma commune est-elle conviviale pour les personnes âgées ?/SSG, Entraide seniors pulliérans, Pas de retraite pour ma santé), ainsi que des ateliers de discussion permettant de relever les besoins et les ressources des communes [*Plus d'informations sur www.vd.ch/communes-seniors*].

Les trois manifestations ont fait l'objet d'une évaluation qualitative [*Ettlin Ricarda, Widmer Priska, Forum Communes et seniors : Compte rendu qualitatif, socialdesign SA (mandat de la Fondation Leenaards), 20 novembre 2014*] ainsi que d'un questionnaire de satisfaction des participants qui se sont révélés très positifs. Les participants ont majoritairement indiqué être prêts à participer à d'autres manifestations de ce type, en privilégiant les thèmes prioritaires de la qualité de vie, de l'entraide ou de la participation sociale.

Ces manifestations ont permis de faire émerger quelques constats :

- il existe une grande diversité d'activités ou de prestations destinées à la population âgée de l'ensemble du canton, qu'elles soient initiées et organisées par des privés, des associations ou les communes elles-mêmes. L'offre actuelle est très variable selon les communes et leur taille, en nombre ou en types d'activités disponibles ;
- les communes n'ont pas toujours connaissance de l'ensemble des offres et actions réalisées sur leur territoire, ou chez leurs voisines ;
- les contacts et collaborations entre communes autour d'actions favorisant la qualité de vie, l'intégration et la participation sociale des seniors sont plutôt rares ;
- il serait utile de développer et d'améliorer les échanges sur les expériences des communes entre elles, de partager l'information en termes de bonnes pratiques ;
- les prestations existantes ne sont pas toujours bien connues de la population et l'accès à ces informations devrait aussi être amélioré à l'échelle communale ;
- la mise à disposition gratuite par les communes de locaux ou d'un espace de rencontre est souvent considérée comme un élément utile, voire nécessaire, à la création d'une dynamique favorisant l'implication des seniors, ainsi qu'à la tenue pérenne des activités mises en place. Un soutien logistique (photocopies, téléphone, matériel, etc.) des communes est aussi apprécié des seniors qui s'impliquent dans des activités locales ;
- les associations actives dans le domaine des aînés sont reconnues comme expertes du domaine pour les plus grandes d'entre elles, ou, pour les plus petites, comme une ressource indispensable à la réalisation des activités au niveau local.

Différents axes ont été identifiés sur cette base pouvant donner une suite à la démarche initiée par ces Forums : développer l'information à disposition des communes sur les prestations et activités destinées aux seniors, favoriser les échanges de bonnes pratiques entre communes, ou encore organiser de nouvelles rencontres entre représentants communaux et associatifs, avec la participation d'experts, de professionnels et d'aînés.

4 CONCLUSION

Afin de renforcer les mesures prises en faveur des seniors et d'une politique d'action sociale gérontologique, le **Conseil d'Etat propose de :**

– ***Poursuivre le développement des actions et prestations soutenues par le canton***

Le Conseil d'Etat entend continuer d'apporter son soutien aux actions et associations reconnues actuellement. Au vu de l'évolution démographique, le développement de nouvelles prestations nécessitera une augmentation des ressources allouées par le canton aux mesures entreprises en faveur de l'intégration sociale, de la qualité de vie et de la participation des seniors. Il peut s'agir de prestations créées ou développées tant par des associations que par des communes, ou en partenariat entre elles.

Les initiatives locales doivent être soutenues afin de développer l'existant ou d'offrir de nouvelles activités et prestations aux seniors, aussi souvent que possible à leur propre initiative ou avec leur participation. Le Conseil d'Etat souhaite ainsi étendre sur l'ensemble du canton le potentiel de la méthodologie participative Quartiers solidaires établie par Pro Senectute Vaud. Financé en 2015 à hauteur de près de CHF 900'000.- par le canton, l'investissement dans ce secteur devrait s'accroître dans le cadre de l'enveloppe globale de Pro Senectute. Cette approche pertinente et exemplaire permet de créer des liens entre habitants d'un quartier ou d'un village et de lutter contre l'isolement. Elle a permis la création de 200 activités à ce jour, touchant près de 3'000 participants réguliers dans quinze communes. La déclinaison récente des Quartiers solidaires en Villages solidaires rend cette prestation accessible aux petites communes désirant bénéficier de la mise en place de ce projet destiné à leur population et porté par elle.

Le canton, de manière incitative, souhaite faciliter les contacts et échanges entre partenaires communaux et associatifs. Ces acteurs locaux ou régionaux étant les mieux à même de porter la réalisation des projets, en s'appuyant sur des facilitations ou soutiens apportés par les communes, permettant de répondre aux attentes de la population.

– ***Soutenir les autorités locales dans la mise en œuvre d'actions***

La mise en place concrète de politiques locales d'action sociale en faveur des seniors serait améliorée par la présence d'un répondant. Afin d'éviter d'ancrer la position prépondérante d'un partenaire, l'activité de ce répondant sera suivie par une commission représentative des milieux intéressés, composée de 5 personnes au maximum, où seront représentés les communes, le service de l'Etat concerné et une délégation du secteur des associations.

Le rôle de ce répondant consisterait à informer les communes au sujet des enjeux et des besoins des seniors, à les conseiller et les accompagner concrètement dans le choix et la mise en œuvre des actions à mener au niveau local ou en favorisant des collaborations permettant de mutualiser les forces entre communes. Ainsi qu'à orienter les communes dans les contacts avec des partenaires impliqués (autres communes, associations).

– ***Favoriser les échanges entre acteurs concernés***

Les acteurs réunis lors des trois Forums régionaux de 2014 ont relevé l'utilité de telles manifestations et soutenu l'idée de les reconduire, selon une fréquence et une forme à définir. Il s'agit de maintenir la possibilité régulière d'échanges entre représentants communaux et associatifs, avec la participation d'experts, de professionnels et d'aînés.

Le Conseil d'Etat soutient cette orientation qui doit permettre de dresser un bilan, après une période de mise en œuvre, des propositions présentées dans ce rapport et des différentes actions réalisées au niveau local ou cantonal.

Annexes :

1. Perspectives de population 2010-2030, par districts
2. Quelques exemples d'activités ou de prestations destinées aux seniors

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 août 2015.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean

**Annexe 1 :
Perspectives de population 2010-2030, par districts**

Population résidante par groupe d'âge au 31.12

Evolution
2010 - 2030

District		2010	2015	2020	2025	2030	Nombre	%
Aigle	0 à 19 ans	9 908	10 326	10 747	11 561	12 483	2 575	26.0%
	20 à 64 ans	23 232	25 242	27 069	27 939	28 351	5 119	22.0%
	65 à 79 ans	4 711	5 609	6 375	7 076	7 890	3 179	67.5%
	80 ans et +	1 797	1 971	2 166	2 722	3 385	1 588	88.3%
TOTAL		39649	43 149	46 356	49 299	52 109	12 460	31.4%
Broye-Vully	0 à 19 ans	8 578	8 728	9 143	9 804	10 393	1 815	21.2%
	20 à 64 ans	21 931	23 412	24 556	25 083	25 303	3 372	15.4%
	65 à 79 ans	4 021	4 704	5 321	6 044	6 872	2 852	70.9%
	80 ans et +	1 705	1 830	1 901	2 272	2 816	1 111	65.1%
TOTAL		36235	38 674	40 922	43 203	45 385	9 149	25.2%
Gros-de-Vaud	0 à 19 ans	9 580	9 990	10 357	10 659	10 855	1 275	13.3%
	20 à 64 ans	23 308	24 587	25 745	26 302	26 706	3 398	14.6%
	65 à 79 ans	3 786	4 704	5 336	6 003	6 633	2 847	75.2%
	80 ans et +	1 201	1 424	1 681	2 241	2 892	1 690	140.7%
TOTAL		37876	40 706	43 119	45 204	47 086	9 209	24.3%
Jura - Nord vaudois	0 à 19 ans	18 632	18 854	19 614	20 719	21 524	2 892	15.5%
	20 à 64 ans	48 796	52 119	54 312	55 237	55 904	7 109	14.6%
	65 à 79 ans	9 474	10 626	11 978	13 331	14 846	5 372	56.7%
	80 ans et +	4 308	4 654	4 891	5 740	6 700	2 392	55.5%
TOTAL		81210	86 253	90 795	95 027	98 975	17 765	21.9%
Lausanne	0 à 19 ans	30 388	32 101	34 329	36 786	37 881	7 493	24.7%
	20 à 64 ans	95 156	100 015	103 357	104 813	105 714	10 558	11.1%
	65 à 79 ans	15 817	16 743	17 700	18 775	20 544	4 726	29.9%
	80 ans et +	7 922	8 263	8 400	9 238	10 232	2 310	29.2%
TOTAL		149284	157 122	163 787	169 611	174 371	25 087	16.8%
Lavaux-Oron	0 à 19 ans	12 391	12 428	12 351	12 506	12 550	159	1.3%
	20 à 64 ans	33 096	34 044	34 936	34 937	34 347	1 252	3.8%
	65 à 79 ans	7 563	8 892	9 545	9 835	10 588	3 025	40.0%
	80 ans et +	3 017	3 384	3 960	5 033	5 972	2 955	98.0%
TOTAL		56067	58 748	60 793	62 311	63 457	7 391	13.2%

Population résidante par groupe d'âge au 31.12

Evolution
2010 - 2030

District		2010	2015	2020	2025	2030	Nombre	%
Morges	0 à 19 ans	17 513	17 963	18 595	19 443	20 395	2 882	16.5%
	20 à 64 ans	44 630	47 685	50 493	52 218	53 070	8 441	18.9%
	65 à 79 ans	8 137	9 787	10 913	11 785	13 056	4 919	60.4%
	80 ans et +	3 048	3 501	4 032	5 173	6 409	3 362	110.3%
TOTAL		73328	78 936	84 033	88 619	92 930	19 603	26.7%
Nyon	0 à 19 ans	22 282	23 435	24 439	25 793	27 127	4 845	21.7%
	20 à 64 ans	53 807	57 840	62 343	65 580	67 382	13 575	25.2%
	65 à 79 ans	8 612	10 921	12 507	13 795	16 050	7 437	86.4%
	80 ans et +	2 705	3 305	4 130	5 750	7 498	4 793	177.2%
TOTAL		87406	95 500	103 420	110 918	118 056	30 650	35.1%
Ouest lausannois	0 à 19 ans	15 061	16 096	17 798	19 755	21 566	6 505	43.2%
	20 à 64 ans	42 753	45 762	49 503	51 852	53 718	10 965	25.6%
	65 à 79 ans	7 117	7 923	8 319	8 699	9 476	2 359	33.1%
	80 ans et +	2 613	3 004	3 344	3 982	4 655	2 043	78.2%
TOTAL		67543	72 785	78 964	84 287	89 415	21 872	32.4%
Riviera - Pays-d'Enhaut	0 à 19 ans	17 398	17 524	17 615	18 116	18 730	1 332	7.7%
	20 à 64 ans	47 708	49 342	51 293	52 427	52 974	5 267	11.0%
	65 à 79 ans	9 979	10 971	11 695	12 557	13 965	3 986	39.9%
	80 ans et +	4 507	4 828	5 179	6 060	6 945	2 438	54.1%
TOTAL		79591	82 665	85 782	89 161	92 614	13 023	16.4%
Canton de Vaud	0 à 19 ans	161 730	167 444	174 988	185 143	193 504	31 773	19.6%
	20 à 64 ans	434 417	460 050	483 607	496 387	503 471	69 054	15.9%
	65 à 79 ans	79 214	90 875	99 686	107 894	119 915	40 701	51.4%
	80 ans et +	32 828	36 170	39 690	48 216	57 509	24 681	75.2%
TOTAL		708189	754 539	797 971	837 640	874 398	166 209	23.5%

(source : Statistique Vaud, *Perspectives de population 2010-2040 – Vaud et ses régions*, scénario de base, mars 2011)

Annexe 2 :

Quelques exemples d'activités ou prestations destinées aux seniors cités par les participants des Forums « Communes et seniors » - 2014 (liste non-exhaustive)

** : Activités n'étant pas uniquement destinées aux seniors (dès 55 ans) mais dont ceux-ci peuvent profiter.*

Activités initiées par des privés

Les activités suivantes sont généralement initiées par des privés :

- Groupes d'activité créatrices/culturelles : dames de la couture, groupes de jeux de cartes, etc.
- Groupes de sport : groupes de marche, etc.

Les activités de ce type sont souvent méconnues de la commune puisqu'elles s'organisent de manière spontanée et privée, c'est pourquoi il est difficile de les énumérer.

Activités initiées par des associations

Il s'agit ici d'activités initiées par toutes sortes de formations du tissu associatif. Il peut s'agir d'amicales, de clubs de sport, de formations de musique telles qu'un chœur mixte ou une fanfare, mais aussi d'associations d'entraide, de groupes de retraités et des paroisses.

- Activités mises en place par les paroisses (ventes, repas, sorties, visites à domicile, etc.)
- Tables d'hôtes/ tables conviviales
- Promenades accompagnées, promenade des chiens, etc.
- Ligne téléphonique « allô senior » (VIVAG à Gland)
- Sorties/café/thé dansant du dimanche, repas hebdomadaire ou mensuel
- Ateliers de récit de vie
- Coaching / formations de seniors par les jeunes (ex. cours d'informatique, réseaux sociaux à la maison)
- Echanges de savoirs
- Groupes de sport destinés aux aînés (gym, natation, etc.)
- Lotos et transport jusqu'au lieu de la manifestation*
- Marché hebdomadaire*
- Aînés dans la ville (AVIVO)
- Mise à disposition d'appareils de gymnastique disséminés dans la commune, urban training, « je cours pour ma forme »¹ *
- Action impôts – remplissage des feuilles d'impôts (AVIVO)

Activités initiées par la commune²

Les activités suivantes sont généralement initiées ou mandatées par les communes. Parfois elles réalisent et financent ces activités elles-mêmes comme c'est le cas de la sortie annuelle des retraités, d'autres fois elles délèguent la réalisation et/ou le financement des prestations à une organisation ou association.

- Préparation à la retraite, accueil des nouveaux retraités avec information de ce qui existe à l'attention des seniors
- Quartiers solidaires (Pro Senectute Vaud)
- Mise en place du concept de « Ville amie des aînés » (OMS)
- Service d'entraide : membres aidés, membres aidants et bénévoles
- Bons de réduction sur des repas au restaurant³
- Soutien au transport de personnes à mobilité réduite

¹ Il s'agit d'un programme de mise en forme par la course à pied pour débutants dès 12 ans.

² Ces activités ne sont cependant pas toujours financées par la commune.

³ Réservé aux retraités au bénéfice de prestations complémentaires, ainsi qu'aux bénéficiaires d'une rente AI.

- Appartements protégés, parfois gérés par un office des logements, accompagnés d'activités
- Sortie ou repas annuel des retraités
- Plan canicule ⁴
- Mise à disposition d'un local, d'une maison de quartier, etc.
- Centres de quartier (de fait occupés majoritairement par des seniors en journée)
- Fête pour l'anniversaire des 90 ans (ou autre âge suivant les communes), parfois avec un cadeau individualisé. Parfois il y a un goûter organisé pour l'anniversaire des plus de 70 ans.
- Guichet information sociale sur les activités
- Pas de retraite pour ma santé ⁵
- Soutien financier aux associations existantes
- Démarche participative lors du réaménagement d'un quartier
- Actions spécifiques pour la population migrante âgée
- Délégué à l'intégration
- Action éducative « Moi et les autres », intergénération, intercultures et intergenres
- Diagnostic/auto-évaluation « ma commune est-elle conviviale pour les personnes âgées ? » (outil mis à disposition par la SSG - Société suisse de gérontologie)

(source : Ettlín Ricarda, Widmer Priska, *Forum Communes et seniors : Compte rendu qualitatif*, socialdesign SA (mandat de la Fondation Leenaards), pp. 6-7, 20 novembre 2014)

⁴ Le plan canicule est mis en place par le canton mais ce sont les communes qui l'implémentent sur leur territoire.

⁵ Il s'agit d'un projet cantonal dédié aux seniors issu de la collaboration entre le programme cantonal « ça marche ! », Pro Senectute Vaud, le Service de gériatrie du CHUV et le Service de l'éducation physique et des sports. Il promeut le mouvement et l'alimentation favorables à la santé.